

■ Décision SGA-DEC-2026-n°273

Objet : Abrogation Régie de recette Cimetières N°00635

Direction Finance – Service Régie**Le Maire de Creil,****■ Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recette, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
- Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- Vu la délibération n°4 du conseil municipal en date du 07 avril 2026, portant délégation à Monsieur le Maire Omar YAQOUB de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;
- Vu la décision n°4 du 21 janvier 1993 instituant la régie de recette des cimetières,

■ Considérant

Etant donné le peu de mouvement,

■ Décide**Article 1 :** Il convient d'abroger la régie de recette Cimetière N°00635.**Article 2 :** Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne à l'exécution de la présente décision.**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 17 Juin 2026

Omar YAQOUB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de notification : 25 JUIN 2026

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 25 JUIN 2026

Date de publication sur le site de la Ville : 25 JUIN 2026